AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_15-DE Regu le 27/09/2017

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance

15 - 21 Septembre 2017

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES RUES LAGREZE FOSSAT ET REGIE : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE, DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur: Monsieur le MAIRE.

VU la délégation de maîtrise d'ouvrage du SIEPA Moissac Lizac à la commune de Moissac pour des travaux lui incombant,

VU les travaux relevant de la compétence du SIEPA Moissac Lizac et intégrés à ce projet

Considérant la proposition de porter le montant de l'enveloppe financière de l'opération à 610 000 € HT

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_15-DE Regu le 27/09/2017

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

o plan	ac intartochione provisionino darvane	
Н	Maîtrise d'œuvre	25 000,00 €
N O R A	Mission SPS	1 000,00 €
	Relevés sondages - géometre	4 000,00 €
R E S	Total	30 000,00 €
Т	VRD	395 000,00 €
R A V A	TRAVAUX AEP EU	60 000,00 €
	Cheminements piétons, aménagement paysager et mobilier urbain	125 000,00 €
U X	Total	580 000,00 €
	TOTAL PRESTATIONS	610 000,00 €
	RECETTES	
	Partenaires	MONTANTS
	Région Occitanie (30% de 125 000 € HT)	37 500,00 €
	ETAT (30 % de 125 000 €)	37 500,00 €
	Conseil Départemental (30 % de 125 000 €)	37 500,00 €
	SIEPA	60 000,00 €
	Commune	437 500,00 €
	TOTAL	610 000,00 €

Vu l'analyse des offres réalisée par le cabinet DUMONS,

AR PREFECTURE

082-218201127-20170921-CM20170921_15-DE Regu le 27/09/2017

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

PORTE le montant de l'enveloppe financière à 610 000,00 € HT,

APROUVE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 573 937,12 € soit 688 724,54 € TTC ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution,

AUTORISE le Maire à solliciter, en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de tous les partenaires (Etat, Région, Département...) pour les prestations concernant les cheminements piétons, les aménagements paysagers, l'accessibilité et le mobier urbain.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :